

Le partenariat public-privé en loisir : témoigner du présent pour réussir l'avenir!

Les priorités budgétaires du milieu associatif du loisir

Avis soumis au ministre des Finances, monsieur Yves Séguin, lors des consultations prébudgétaires en vue de la préparation du budget du Québec 2004-2005

par le Conseil québécois du loisir

Février 2004

4545, av. Pierre-De Coubertin C.P. 1000, succursale M Montréal (Québec) H1V 3R2 Monsieur Yves Séguin Ministre des finances 380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage Montréal (Québec) H2Y 3X7

Monsieur le Ministre,

Vous avez récemment invité la population québécoise à vous faire part de suggestions et observations sur tout ce qui touche les finances publiques du Québec. Nous avons répondu positivement à cette invitation en portant à votre attention dans les délais prescrits un document préliminaire intitulé : Les priorités budgétaires du milieu associatif du loisir.

Dans le cadre des précieuses minutes que vous acceptez de consacrer au sujet du loisir et à l'un des grands secteurs de la qualité de vie des citoyens et citoyennes du Québec, je récidive le temps le permettant, en vous proposant une nouvelle mouture du document, rebaptisé pour l'occasion: Le partenariat public-privé en loisir: témoigner du présent pour réussir l'avenir!

Vous le savez, les activités de loisir sont une véritable école de vie, un remarquable véhicule de valeurs positives, un formidable outil de prévention aux chapitres de la santé physique et mentale comme de l'éducation comme du bien-être des communautés. Comme l'indique la mission même de notre organisme, le loisir en plus de ses valeurs inhérentes, référant à la saine utilisation du temps libre, contribue au développement social, culturel et économique du Québec.

Vous ne m'en voudrez certainement pas de lier cette affirmation à celle du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan qui en septembre dernier, s'appuyant sur le rapport de 10 agences des Nations Unies, affirmait le droit des citoyens aux pratiques sportives. Il indiquait que le monde serait plus sain et moins dangereux si les nations investissaient sérieusement dans l'exercice de ce droit en lien direct avec toutes les formes d'activités physiques, les jeux, les loisirs, les activités sportives organisées, récréatives ou compétitives ainsi que les sports et les jeux traditionnels. Un droit découlant lui-même de la Déclaration universelle des droits de l'homme précisant que «Toute personne a droit au repos et aux loisirs incluant une limite raisonnable d'heures travaillées et des périodes de vacances payées».

Mieux encore, l'État québécois peut se targuer d'être avant-gardiste relativement aux perspectives énoncées par la prestigieuse institution. Sans doute avant plusieurs autres nations, il y a près d'un quart de siècle maintenant, le Québec a adopté les conditions gagnantes que sont le partenariat avec la société civile et le soutien à l'engagement bénévole et associatif. Ce faisant, il a mis à contribution les citoyens eux-mêmes dans l'exercice du droit au loisir (1948), dans le développement d'un service social (1974) et dans l'acquittement d'une responsabilité provinciale (1978, 1987, 1992).

Malgré ce choix judicieux, malgré le fait établi que le loisir ne soit pas un luxe mais plutôt un générateur d'emplois, un outil de développement social et de solidarité et un investissement exemplaire dans le capital humain, plusieurs décisions et situations en ont sérieusement affecté le développement au cours des dernières années et des signaux d'alarme retentissent relativement à l'engagement des bénévoles et à la mobilisation associative. En une décennie à peine, la responsabilité du loisir et du sport fut assumée par plusieurs ministères différents dont trois en une même année, elle est encore éclatée en plusieurs instances et les investissements

significatifs font toujours cruellement défaut. Dans les faits, il s'agit vraisemblablement d'une responsabilité gouvernementale pour laquelle on a exigé le plus d'effort du partenaire civil en terme d'autofinancement, d'accroissement de l'engagement bénévole à titre compensatoire et de maintien de la motivation malgré un manque flagrant de respect à son égard. À titre d'exemples, signalons que les sommes consacrées à ce poste budgétaire représente actuellement environ 0,13% du budget gouvernemental alors qu'il était de l'ordre de 0,31% en 1981-82 et que le soutien financier à un organisme national de loisir est sensiblement le même qu'en 1986! Il est permis de croire à la lueur des récentes études qu'un seuil critique a été atteint. D'autre part, je ne puis passer sous silence que la loi 34 provoque une inquiétude importante quant à la place du loisir dans le modèle de concertation régionale envisagée jusqu'à l'existence même d'une mission en loisir dans ce nouveau cadre. Inquiétude vivement ressentie également dans le débat sur la réorganisation municipale.

Le Québec, société moderne, innovatrice et solidaire dispose de nombreux atouts pour son développement économique, culturel et social. Le loisir et le sport sont des outils qui méritent plus d'attention dans les prochaines années. Le gouvernement actuel a confirmé au plan structurel l'importance qu'il accorde à ce champ dans les missions de l'État québécois et nous saluons évidemment la création d'un ministère porteur de cette responsabilité.

Ce «coup de chapeau» à la passion et à l'engagement des 500 000 bénévoles qui consacrent leur temps libre aux loisirs des autres et investissent un temps équivalent à 1,1 milliard de dollars dans la qualité de vie des citoyens et citoyennes dans le cadre de l'action communautaire, en plus de générer des centaines de millions de retombées directes dans celui de l'économie sociale doit avoir une suite.

En 2008, Québec et le Québec accueilleront le 10^{ième} Congrès mondial du loisir, voilà une perspective qui nous invite à témoigner du présent et à préparer l'avenir d'autant que le milieu des organismes et bénévoles du loisir agit depuis des décennies en véritable partenaire de l'État. Nous invitons celui-ci à une véritable réciprocité et entendons continuer à le faire dans la mesure où cet apport exemplaire est reconnu et soutenu convenablement.

Le Président.

Michel Beauregard

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Le Conseil québécois du loisir Un partenaire reconnu Une mission d'utilité publique Quelques réalisations et projets Un réseau de réseaux Un partenaire québécois, canadien et international

DEUXIÈME PARTIE

Le loisir un droit reconnu

Le loisir, un actif pour la qualité de vie

Le loisir et la santé

Le loisir et l'éducation

Le loisir et la prospérité

Le loisir et la sécurité

Le loisir et l'identité

Le loisir public et associatif

Le loisir, l'action communautaire autonome et l'économie sociale

TROISIÈME PARTIE

Nos recommandations au gouvernement québécois

ANNEXE

Les membres du Conseil québécois du loisir

PREMIÈRE PARTIE

Le Conseil québécois du loisir

Le Conseil québécois du loisir est un organisme à but non lucratif porteur d'une tradition de plus de 50 ans en matière d'engagement de la société civile dans le loisir et la qualité de vie des citoyens et citoyennes du Québec.

50 ans d'engagement bénévole au service des citoyens

Un partenaire reconnu

«Tout en favorisant l'épanouissement, l'équilibre et la créativité, le loisir contribue de façon significative à notre mieux-être personnel et collectif...il s'avère essentiel à l'accroissement de notre qualité de vie.» (Robert Bourassa, Premier ministre) L'existence et la légitimité du Conseil québécois du loisir prennent racine chez ses membres qui déterminent sa mission et ses orientations.

Le Conseil obtient sa reconnaissance gouvernementale la plus significative dans le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport adopté en 1997 qui confirme que «...le Conseil québécois du loisir joue un rôle de concertation et de représentation à l'égard des organismes de loisir. Il (le gouvernement québécois) lui accordera un soutien financier direct lui permettant de promouvoir et de valoriser les bénévoles et l'organisation du loisir, de réaliser des projets et des événements pour ses membres, ainsi que de mener des études et des recherches, par exemple des études d'impacts économiques dans le domaine du loisir.»

La reconnaissance gouvernementale du Conseil trouve aussi confirmation auprès de nombreux ministères et organismes gouvernementaux dans le cadre de représentations ou du développement de différents types de collaborations sous forme de projets ou d'ententes de services permettant l'atteinte de leurs propres objectifs.

Une mission d'utilité publique

Le Conseil québécois du loisir **contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec.** Il représente les organismes nationaux de loisir, regroupe et appuie la concertation des intervenants du loisir. Il défend le droit au temps libre et aux loisirs pour tous et en favorise l'accessibilité.

Aux fins de mise en valeur des diverses dimensions du loisir, le Conseil québécois du loisir favorise la concertation de ses membres et des divers intervenants sur des bases sectorielles : culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif et tourisme mais également dans les champs de l'économie sociale, de l'action communautaire autonome, du bénévolat et de la vie associative, etc.

Par ailleurs, l'ensemble des représentants des milieux associatif, régional, municipal, gouvernemental et de l'éducation sont conviés à participer conjointement à la réalisation d'événements majeurs pour le loisir tel que le Forum québécois du loisir et le Congrès mondial du loisir en 2008 ou encore la mise sur pied du Réseau québécois de ressources en formation.

Quelques réalisations et projets

- Organisateur du Forum québécois du loisir ;
- Organisme hôte du *Congrès mondial du loisir*, à Québec en 2008 :
- Organisateur du **Prix de journalisme en loisir** ;
- Coordonnateur du Réseau québécois de ressources en formation ;
- Initiateur de projets d'investissement dans la création d'emplois et les infrastructures ;
- Promoteur de la Carte vacances au Québec.

Un réseau de réseaux

Au Québec, des centaines de milliers de citoyens et citoyennes s'affilient volontairement à ces organismes dont les ramifications s'étendent parfois depuis le palier local jusqu'à l'international créant de véritables communautés planétaires.

Le **CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR** assume les responsabilités reliées à la concertation des organismes du domaine loisir. Il promeut et sauvegarde leurs intérêts et ceux de leurs membres. Il concerte et représente les organismes nationaux de loisir dans les secteurs culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique.

Les 50 organismes nationaux de loisir représentés par le CQL sont le **carrefour du développement** de plusieurs disciplines, activités et formes de loisir. Ils interviennent sur l'accessibilité, la formation, la sécurité, l'information et la diffusion, la régie, la normalisation et l'excellence d'autant de disciplines. Ils harmonisent à la manière d'un chef d'orchestre, les actions des bénévoles des associations locales et régionales aux deux autres paliers et dans toutes les régions du Québec. De plus, quelque **2 500 000 citoyens** participent aux diverses activités en plus des **1 036 000 membres individuels et utilisateurs réguliers.**

En plus des organismes nationaux, 11 unités régionales de loisir et de sport ainsi que des organismes locaux et régionaux sont membres du Conseil, renforçant la force du réseau du loisir québécois.

Son conseil d'administration est composé de représentants des membres nationaux, des représentants des partenaires régionaux et des milieux municipal et de l'éducation.

« Il existe un rapport étroit entre loisir et liberté. Les heures de loisir sont celles dont nous disposons après nous être acquittés de tâches plus astreignantes reliées à la famille et au travail. Ce sont aussi celles sur lesquelles nous tenons à exercer le contrôle le plus direct et par conséquent. l'initiative personnelle de chacun est capitale. D'où l'importance qu'il faut logiquement attacher aux associations maintenues et dirigées par des personnes agissant sous leur seule responsabilité. Ces associations sont l'une des formes d'activités de loisir les plus importantes au Québec. » (Claude Ryan, allocution d'ouverture au Forum québécois du loisir 2003).

Un partenaire québécois, canadien et international

Le Conseil est membre et partenaire de plusieurs réseaux importants. Citons entre autres :

- Réseau québécois de l'action bénévole;
- Chantier de l'économie sociale;
- Comité aviseur de l'action communautaire autonome;
- Laboratoire en loisir et vie communautaire (UQTR);
- Association canadienne des parcs et loisirs;
- Regroupement des organisations bénévoles;
- World Leisure;
- Bureau international du tourisme social.

«La société est plus humaine dans la mesure où les personnes y sont moins contraintes et plus épanouies. Le loisir joue dans cette perspective un rôle indispensable. De là découle l'importance que doivent attacher les autorités publiques à ce que favorisé soit son développement et à ce que la participation aux avantages qu'il procure soit accessible au plus grand nombre. (Claude Allocution Ryan, d'ouverture au Forum québécois du loisir 2003).

- LA PRÉVENTION DE LA MALADIE
- UNE ASSURANCE-SANTÉ
- LA QUALITÉ DE VIE

DEUXIÈME PARTIE

Le loisir est un droit reconnu

« Toute personne a droit au repos et aux loisirs incluant une limitation raisonnable d'heures travaillées et des périodes devacances payées».

- Le loisir est un droit reconnu par l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies (1948) et fait partie des droits fondamentaux reconnus tant au Canada qu'au Québec.
- Le loisir est reconnu service social (1974) dont les principes ont été précisés dans la Déclaration nationale sur les loisirs en 1987.
- Le loisir est une responsabilité provinciale reconnue depuis 1978 et confirmée en 1987 et 1992.

Le loisir, un actif pour la qualité de vie

Le loisir contribue largement à la qualité de vie de la population. Il est indispensable au mieux-être individuel et collectif. Il est une composante importante de l'action éducative de notre société, tout autant qu'un outil essentiel de prévention en santé et de diffusion de la culture.

À ce titre, le milieu du loisir participe pleinement à l'atteinte des grandes missions de l'État que sont la santé, l'éducation, la prospérité, la sécurité et l'identité.

La valeur de l'engagement bénévole représente 560 millions de dollars au salaire minimum, 1 061 milliard de dollars au salaire moyen et 44 000 postes temps plein. (Laboratoire en loisir et vie communautaire, UQTR, 2000).

Le loisir et la santé

Les loisirs, en particulier s'ils comportent des activités physiques, sont indispensables au mieux-être individuel et collectif, doivent être considérés comme une partie essentielle et intégrante des systèmes de santé et d'éducation et doivent occuper une place prioritaire dans les programmes nationaux. (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

Les loisirs sont souvent considérés comme un luxe réservé à ceux qui ont les moyens, avec comme résultat qu'ils n'occupent pas la place qu'ils méritent dans notre société orientée vers le travail. (Association canadienne de la santé mentale)

Il est bien démontré et largement admis que la pratique régulière de loisirs et de sports peut contribuer à l'enrichissement de la vie et à l'épanouissement des personnes, qu'elle constitue une forme unique de lutte contre le stress, un moyen de prévention et de traitement de problèmes de santé de même qu'elle peut être la clé d'une image positive de soi. Pour les jeunes en particulier, les activités récréatives et sportives constituent des occasions favorables à un développement harmonieux. (Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, 1997)

En aidant à prévenir certaines maladies, elle contribue à réduire les coûts qui y sont associés. Elle améliore en outre la productivité de la main d'œuvre. (Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, 1997)

Les Québécoises et les Québécois considèrent très positivement la contribution du loisir à la qualité de vie de la population : 96 % considèrent que ces activités aident à prévenir les problèmes de santé ; 97 % qu'elles améliorent la qualité de vie et que le loisir est un droit pour toutes les catégories de citoyens, 97 % qu'elles protègent les individus contre l'isolement, 93 % qu'elles aident à prévenir les comportements anti-sociaux alors que 89% sont en faveur d'une implication financière des gouvernements. Pour 78 % d'entre eux, la partie de leur budget consacrée au loisir n'est pas un luxe. (La pratique des activités de loisir culturel et scientifique des Québécois, 1994)

Le loisir et l'éducation

Le loisir est même le lieu par excellence de la prise en charge par les individus et par les groupes de processus les mieux enracinés et les mieux adaptés de formation et de promotion personnelle et collective. (Gouvernement du Québec, *On a un monde à récréer*, 1979)

La réussite scolaire des élèves s'associe positivement à la diversité de leurs loisirs dans le domaine socioculturel et celui de l'activité physique et sportive. (En vacances et à l'école. Les loisirs des élèves du secondaire, 1994)

Le loisir et la prospérité

Selon les données de 1990, les dépenses en loisir de la population québécoise auraient atteint 6,9 milliards de dollars. Pour l'année 1993, on estime que ces dépenses ont représenté 5,3 % du produit intérieur brut (PIB) québécois, soutenu 130 000 emplois et engendré des retombées de deux milliards de dollars pour les gouvernements québécois et canadien. (Ministère des Affaires municipales, 1995)

Nulle part ailleurs que dans le loisir, l'État ne dispose d'une structure d'offre de services si habile à tirer profit du travail des bénévoles et de sommes extra gouvernementales de financement. (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1992)

Notre étude démontre également que la pratique amateur a une forte incidence sur la consommation culturelle. Les per-

- UN LIEU D'APPRENTIS-SAGE
- ÉDUCATION À LA CI-TOYENNETÉ

- UNE MAIN-D'ŒUVRE PRO-DUCTIVE
- UN CAPITAL TOURISTIQUE
- LA CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES
- DES REVENUS DE TAXA-TION DE PLUSIEURS MIL-LIONS

sonnes les plus fortement engagées dans la pratique d'activités amateurs sont celles qui fréquentent le plus assidûment les événements et les lieux culturels. (Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications, octobre 1999)

Le loisir et la sécurité

L'activité physique et les loisirs peuvent venir en aide aux jeunes à risque en rehaussant leur estime de soi, en leur fournissant des modèles de comportement positifs, en leur enseignant le travail en équipe et des aptitudes sociales, en favorisant la confiance en soi, en inculquant un sentiment d'appartenance, en réduisant les facteurs de risque de maladie, en confiant aux jeunes des tâches constructives, en leur procurant des moyens de soulager le stress, en préconisant des valeurs morales positives, en leur permettant d'acquérir des compétences cognitives, des qualités de chef et une dynamique de la vie, en créant des occasions d'intégration raciale, en les sensibilisant aux différentes cultures, en leur donnant le sens de la communauté, en encourageant l'appui familial et en favorisant le mieux-être des jeunes à risque. (L'activité physique réduit-elle les risques chez les jeunes canadiens, 1998)

Le loisir et l'identité

Je crois que nous sommes au cœur de ce que je qualifie de « révolution associative globale », un déferlement massif d'activités organisées par le secteur privé volontaire, une action civile structurée hors des limites du marché et de l'état, qui sera avec le recul, j'en suis convaincu, aussi déterminante pour le 20° siècle qu'a été l'État-nation pour le 19° siècle. (Lester M. Salamon, directeur, Centre d'études de la société civile, Johns Hopkins University, 1999)

L'exclusion est définie à partir des différences mais il est également un processus qui consiste en la perte, c'est-à-dire une fracture du lien social créée par la perte d'une identité économique (travail) ou communautaire. Le loisir est une façon de recréer une identité positive en faisant appel aux compétences de la personne, cela lui permet d'apprendre à exprimer ce qu'on est, ce que l'on veut, d'acquérir de la compétence et ainsi de contrer le sentiment et le processus d'exclusion. (Lucie Fréchette, UQAC, 1999)

Le loisir public et associatif

Notion plus récente, le loisir public tente de cerner et de distinguer un espace social distinct de l'omniprésente industrie du loisir et du divertissement. Il précise que :

«...le loisir publiquement offert doit être conçu en réponse aux besoins réels relevés dans chaque communauté et être centré sur des bénéfices humains et sociaux correspondant aux attentes les plus pressantes de chaque milieu, selon des critères d'utilité sociale des ressources disponibles et des offres de service. Son objectif premier est d'élargir l'éventail des possibilités d'un loisir de qualité accessible et adapté aux réalités parfois problématiques de certaines clientèles.

- LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
- UNE OCCASION D'IMPLI-CATION
- UNE IMAGE POSITIVE DE SOI ET DES AUTRES

- UN ÉLÉMENT DE FIERTÉ
- DES FAMILLES PLUS STA-BLES
- L'INTÉGRATION ETHNO-CULTURELLE

- L'EXERCICE RESPONSA-BLE D'UN DROIT
- UNE PRISE EN CHARGE EXEMPLAIRE D'UN CHAMP SOCIAL
- 80 MILLONS D'HEURES DE BÉNÉVOLAT

Les citoyens, seuls ou regroupés en associations affinitaires, sont et doivent être les premiers acteurs de leur loisir, de sa définition concrète et des décisions qui le concernent. L'organisation et la prestation des services publics doivent converger vers ce principe fondamental.»

La notion du loisir public se comprend donc à travers le spectre de l'intérêt commun et de la prise en charge des activités des citoyens. Elle ne comprend plus à une vision traditionnelle du service public puisque :

«L'organisation associative est l'un des lieux majeurs d'expression des besoins et de l'engagement des citoyens et citoyennes en matière de loisir et de sport.

Le monde associatif du loisir et du sport regroupe des centaines de milliers de personnes qui ont choisi cette voie pour se donner des services et pour exprimer des revendications auprès des autorités locales et du gouvernement québécois.

Grâce au bénévolat, le milieu associatif constitue sans contredit un levier majeur pour le développement du loisir et du sport. Il permet à l'État de décupler les ressources financières investies dans ce domaine. En misant sur le milieu associatif comme partenaire principal, le Québec a adopté, il y a déjà plusieurs années, une approche d'intervention originale et efficace.» (Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales. Cadre d'intervention gouvernemental en matière de loisir et de sport - 1997.)

Le loisir, l'action communautaire autonome et l'économie sociale

L'action communautaire autonome

C'est dans le cadre des démarches réalisées à l'origine de la création du Secrétariat à l'action communautaire autonome et du Comité aviseur de l'action communautaire autonome que le CQL s'est associé d'une façon formelle aux demandes portées par un ensemble de secteurs visant leur reconnaissance. Ce rapprochement basé sur la convergence au niveau des valeurs mais également de notre vision de l'intervention gouvernementale en regard de la prise en charge citoyenne s'est concrétisé au fil des ans.

L'organisme de loisir ou le regroupement d'organismes de loisir reconnu d'action communautaire autonome est issu de la société civile, c'est-à-dire à l'initiative des citoyens ou des communautés avec leur participation et leur engagement dans l'identification des besoins et la recherche de solutions. Il est le reflet d'une prise en charge par les citoyens et citoyennes de leur développement. Il a un fonctionnement démocratique et est autonome dans la conduite de sa mission. C'est en se reconnaissant à travers ces principes et ces pratiques que les organismes et regroupements en loisir sont partie prenante de ce mouvement de participation et de transformation sociale basé sur le bénévolat, le militantisme et des approches collectives, aux pratiques citoyennes, génératrices de liens sociaux et de cohésion sociale.

- LA LUTTE À L'ISOLEMENT
- LA CRÉATION D'EMPLOIS
- UN GÉNÉRATEUR D'EN-TREPRISES

- 9 \$ INVESTIS POUR CHA-QUE DOLLAR DE SOUTIEN DE L'ÉTAT
- UNE ÉCOLE DE SOLIDARI-TÉ
- UN TISSU SOCIAL REN-FORCÉ

L'économie sociale

Se réclamant de plein droit de l'économie sociale au moment du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, plusieurs organismes et regroupements du milieu associatif du loisir se reconnaissent autour des principes et règles de fonctionnement qui identifient l'économie sociale : ils sont des organismes à but non lucratif (OBNL) porteurs d'objectifs sociaux; produisent des biens et services avec pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité plutôt que de viser le profit et le rendement financier; favorisent la participation et la prise en charge de responsabilités individuelles et collectives; intègrent à leurs statuts et façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagers et présentent une autonomie de gestion par rapport à l'État.

Le Conseil est actif dans le domaine de l'économie sociale en collaborant avec les divers intervenants. Ces alliances créent de nouveaux lieux d'échanges pour partager des problématiques et des opportunités communes. Elles sont à l'origine d'investissement public, de soutien à la création d'emplois, de la réalisation d'études, de recherches et d'activités de formation

La coexistence de ces domaines

Dans le contexte d'une plus grande reconnaissance de l'action communautaire autonome et de l'économie sociale, l'identification des organismes et des regroupements du milieu associatif du loisir à ces deux philosophies et modes d'intervention est tout à fait compatible. D'une part, ces organismes ont été créés à l'initiative des citoyens en réponse à des besoins de la collectivité, leur engagement à promouvoir la cause qui les anime, demeure la finalité de leurs actions. C'est en reconnaissant cette prise en charge du milieu pour réaliser une mission dont la finalité contribue à l'amélioration de la qualité de la collectivité que le gouvernement accorde depuis près de trente ans aux organismes nationaux, l'accès à un programme de reconnaissance et de financement. Bien qu'au fil des ans, ce soutien ne représente maintenant qu'une modeste part du budget des organismes, il contribue néanmoins à consolider une base permettant la poursuite d'activités liées à la réalisation de la mission.

D'autre part, pour assurer le maintien et le rayonnement de leurs actions, ces mêmes organismes de loisir ont investi le champ de l'économie sociale en développant dans une perspective marchande de produits, activités et services pour leurs membres et pour l'ensemble de la population. Bien avant que l'on identifie l'entreprenariat collectif et l'économie sociale, un bon nombre d'organismes en loisir intervenaient déjà au carrefour des problématiques sociales et des activités marchandes. C'est ainsi qu'en 1984 le milieu publiait un document intitulé *Le loisir, c'est rentable – Carnet de bord de l'économie sociale destiné à toute organisation sans but lucratif active dans le domaine du loisir.*

TROISIÈME PARTIE

Nos recommandations au gouvernement québécois

Avant d'aborder de façon plus spécifique nos recommandations, il apparaît important d'attirer l'attention sur certains éléments majeurs de la situation actuelle qui mettent en péril la performance exceptionnelle du milieu du loisir aux plans social, culturel et économique dans une période où l'engagement collectif apparaît de plus en plus fragile.

Le premier est véritablement d'ordre budgétaire et deux chiffres témoignent éloquemment de l'ampleur de la situation. En effet, l'investissement du gouvernement québécois spécifiquement dédié au développement du loisir et du sport est passé de près de 0,31% du budget du Québec en 1981-82 à environ 0,14% actuellement. En gros, le budget du Québec est passé de 20 à 54 milliards alors que le budget du loisir et du sport est à peine passé de 62 millions à 75 millions \$. Cette réduction dramatique l'est d'autant plus l'investissement actuel comprend des affectations spécifiques qui n'existait pas à l'époque et qui réduisent encore plus le soutien effectif à des mesures structurantes visant le développement des loisirs et des sports chez les citoyens et citoyennes. Dans les faits, il s'agit vraisemblablement d'une des responsabilités gouvernementales pour laquelle on a exile plus d'effort du partenaire civil en terme d'autofinancement, d'accroissement de l'engagement bénévole à titre compensatoire et de maintien de la motivation et démontré un manque flagrant de respect à son égard. Il est permis de croire à la lueur des récentes études qu'un seuil critique a été atteint.

Les conséquences de ce désengagement important et constant dans le soutien gouvernemental depuis la fin des années 1980 dans le domaine du loisir et auprès des organismes sont nombreuses et de divers ordres. Citons l'essoufflement et la démobilisation des bénévoles, la réduction de la quantité et de la qualité des services offerts, la perte de qualification et la chute des conditions de travail offertes, l'accroissement des coûts et la réduction de l'accessibilité, l'altération de la mission sociale des organisations et d'autres. Elles sont également très importantes dans le domaine des immobilisations et équipements avec un patrimoine qui se détériore rapidement, l'impossibilité de mise aux normes et l'absence de développement malgré le fort potentiel du loisir.

Dans un domaine où la passion est la source et la force motrice de l'engagement citoyen, où se retrouve un des contingents les plus importants de bénévoles, où les réseaux d'organismes et d'intervenants sont les mieux structurés et réseautés, il devient franchement inacceptable de ne pas réinvestir. C'est pourquoi :

Viser un demi de un pour ent du budget de l'État

RECOMMANDATION PRINCIPALE

Le Conseil québécois du loisir demande au Gouvernement du Québec de reconnaître concrètement l'apport du loisir et du sport dans le développement social, culturel et économique du Québec et d'accorder les fonds nécessaires pour préserver et développer son exemplaire contribution aux défis actuels du Québec et qu'à cet effet, il adopte pour perspective de consacrer au moins un demi de un pourcent de son budget annuel à ce domaine et double immédiatement ses investissements.

Recommandation 1

En matière d'action communautaire autonome, le Conseil québécois du loisir demande au Gouvernement du Québec :

- d'adopter et faire appliquer le cadre de référence sur les balises nationales par les ministères et organismes gouvernementaux;
- de respecter les engagements financiers concernant la mise en œuvre de la politique d'action communautaire, d'assurer la récurrence des sommes consacrées et l'injection de crédits supplémentaires entre autres dans le programme de soutien à la mission des organismes nationaux de loisir;
- d'assurer plus de cohérence en matière de développement du loisir et du sport au sein de l'appareil gouvernemental et une équité de traitement et de financement entre les organismes nationaux de loisir actuellement répartis dans divers ministères.

Infrastructures

Les investissements dans le domaine des infrastructures de loisir et de sport accusent un grand retard. Dans de nombreux cas, le patrimoine immobilier est carrément menacé, les actions de mise aux normes accusent des retards importants et les projets de développement pourtant nécessaires font cruellement défaut.

Un premier inventaire des besoins disponibles auprès du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) réalisé avec la collaboration des principaux intervenants fait état de l'ampleur de la problématique qui se chiffre à plusieurs centaines de millions.

De façon spécifique et à titre d'exemples, les cas des camps de vacances, des camps familiaux et des auberges de jeunesse (2001) ont donné lieu à des études particulières, également disponibles auprès du MAMSL. Elles situent les besoins en immobilisations aux chapitres de la mise aux normes, la rénovation, la reconstruction et le développement à près de 61 millions \$ dont seulement 27 millions au développement.

Pour éviter que des nombreux équipements bâtis par des organismes privés ne tombent en désuétude et pour faciliter l'ajout de nouveaux équipements à des conditions avantageuses pour tout le monde, le gouvernement devrait disposer d'un programme de soutien aux associations à but non lucratif pour fins d'immobilisations. Les répercussions bienfaisantes pour l'emploi que pourrait engendrer un tel programme me paraissent évidentes.» (Claude Ryan, allocution d'ouverture au Forum québécois du loisir 2003)

Des projets déposés en 2002 font état d'un investissement gouvernemental de l'ordre de 5 millions. Ceci a néanmoins permis la réalisation de projets totalisant 10 millions qui ont généré des retombées économiques et sociales dans une dizaine de régions. Pour la seule phase de la construction, plus de 120 emplois ont été créés. À terme, les projets ont permis la création de 70 emplois et la consolidation de 700 autres.

Recommandation 2

Le Conseil québécois du loisir demande au gouvernement du Québec d'investir de façon significative dans les infrastructures de loisir et de sport, par exemple en réservant à l'intérieur des enveloppes budgétaires destinées à ce poste, des sommes adéquates et développer un programme d'infrastructures dédié aux entreprises d'économie sociale en loisir assurant un investissement gouvernemental de 50 millions qui représente 50 % du coût total de réalisation des projets déjà documentés.

Emploi

L'emploi est une préoccupation importante pour le gouvernement du Québec comme pour l'ensemble des intervenants du loisir.

Bien que le domaine des arts, de la culture, des sports et des loisirs se classe parmi les 10 domaines qui connaîtront un taux de demande sensiblement supérieur à la moyenne des secteurs d'activités économiques (R. Legris, Emploi-Québec, 2003), le secteur du loisir fait face à d'importants défis. Ils ont d'ailleurs suscité la réflexion des quelque 600 participants au récent Forum québécois du loisir organisé sur ce thème.

Le milieu municipal sera en renouvellement de sa maind'œuvre en loisir, le secteur associatif en demande à cause de son rôle croissant dans l'offre de services, le milieu institutionnel et plusieurs secteurs tels que le plein air et l'activité physique seront aussi en quête de ressources. Cette croissance ne tient par ailleurs pas compte des besoins de l'industrie des loisirs également en forte croissance.

D'autre part, des études récentes et certains projets montrent clairement le besoin et l'apport positif de la création d'emplois en loisir dans le milieu scolaire ou le milieu rural lorsqu'il est question de revitalisation du tissu social dans des localités ou d'action préventive auprès des jeunes.

Finalement, le milieu associatif, élément-clé du transfert de responsabilité des pouvoirs publics vers la société civile fait face à un urgent besoin d'amélioration des conditions de travail qui sont généralement inférieures à celles offertes par les autres milieux du loisir public.

Recommandation 3

Le Conseil québécois du loisir demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures et des programmes permettant l'amélioration des conditions de travail dans le milieu associatif ainsi que la création et le maintien d'emplois d'agents de développement dans ce milieu ainsi que les milieux ruraux et scolaires.

Projets de développement sectoriel, intersectoriel et territorial

Il a été largement démontré dans les pages précédentes que le domaine du loisir et du sport possède des atouts indéniables au chapitre du développement social, culturel et économique. Il était même qualifié dès 1990 comme l'un des secteurs sociaux les plus performants.

Profondément intégré dans le quotidien des citoyens et citoyennes, domaine d'engagement exceptionnel de ceux-ci et contributeur majeur à la qualité de vie des communautés, cet incroyable potentiel mérite plus d'attention dans les stratégies gouvernementales.

Le Conseil québécois du loisir demande au gouvernement du Québec de créer une enveloppe budgétaire offrant différents produits financiers tels que la subvention, la capitalisation, des garanties de prêt, etc., permettant le développement et la réalisation de projets structurants tels que :

- le développement d'une offre de service auprès des milieux associatif, scolaire et rural ;
- le développement d'une activité nationale de mise en valeur des diverses formes et activités de loisir ;
- le développement de l'accessibilité à l'information sur le loisir.

Carte vacances Québec

Illustration de la capacité d'innovation et de conjugaison des objectifs sociaux, culturels et économiques, le Conseil québécois du loisir travaille depuis quelques années avec des partenaires et membres à la mise en place d'un outil de développement du tourisme au Québec.

Le Conseil québécois du loisir, en collaboration avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec et le Bureau international du tourisme social, a réalisé une étude de faisabilité pour l'implantation de la Carte vacances Québec et de sa Caisse vacances. Ce projet est à la fois un outil pour augmenter le tourisme intra-Québec et, en conséquence, favoriser le développement des régions, soutenir les entreprises récréotouristiques et favoriser l'accessibilité au loisir et au tourisme notamment pour les personnes et les familles à faible revenu.

Recommandation 4

L'étude de faisabilité du projet de Carte vacances Québec démontre que l'impact économique net de la Caisse vacances représente 55 millions de revenus supplémentaires pour le gouvernement du Québec. L'augmentation nette et récurrente des revenus des ménages et des entreprises est évaluée à 170 584 000 dollars. Le programme pourrait générer la création de 5 117 emplois.

De plus, un sondage réalisé par la firme Léger Marketing confirme que 74 % des répondants expriment leur accord pour une réduction d'impôt lié aux dépenses touristiques tandis que 68 % sont disposés à épargner en vue de bénéficier de la réduction d'impôt.

Recommandation 5

Le Conseil québécois du loisir demande au gouvernement du Québec d'implanter la Carte vacances et sa Caisse vacances au Québec.

ANNEXE

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

- Alliance des chorales du Québec
- Association des camps du Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Association des jeunes ruraux du Québec
- Association québécoise des groupes d'ornithologues
- Association québécoise des loisirs folkloriques
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
- Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir (Québec à cheval)
- Cercles des Jeunes Naturalistes
- Chantiers Jeunesse
- Cinérobothèque
- Conseil de développement du loisir scientifique
- Créations Etc.
- ENJEU et ENvironnement JEUnesse inc.
- FADOQ Mouvement des Aînés du Québec
- Fédération des agricotours du Québec
- Fédération des associations musicales du Québec
- Fédération des astronomes amateurs du Québec
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
- Fédération des familles-souches québécoises inc.
- Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec
- Fédération des loisirs-danse du Québec
- Fédération des sociétés d'histoire du Québec
- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- Fédération québécoise de camping et de caravaning
- Fédération québécoise de la marche
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise de la philatélie
- Fédération québécoise des activités subaquatiques
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise des échecs
- Fédération québécoise des jeux récréatifs
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie
- Fédération québécoise du canot et du kayak
- Fédération québécoise du loisir en institution
- Fédération québécoise du loisir littéraire
- Fédération québécoise du théâtre amateur
- Festivals et Événements Québec
- Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
- Kéroul, tourisme et culture pour personnes à capacité restreinte
- Les Clubs 4-H du Québec
- Les Scouts du Québec
- Loisir et Sport Montérégie
- Mouvement québécois des camps familiaux
- Oxy-Jeunes
- Radio amateur du Québec
- Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
- Science pour tous
- Société québécoise de spéléologie
- Sport et loisir de l'Île de Montréal
- Tourisme jeunesse
- Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

- Unité régionale de loisir et de sport de la région Chaudière-Appalaches
- Unité régionale de loisir et de sport de Laval
- Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais
- Unité régionale de loisir et de sport de Québec Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent
- Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec
- Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord
- Vélo Québec
- Vieux Limoilou en fête